

Discours de vœux de François Baraduc

(Seul le prononcé fait foi)

L'année dernière, à la même époque, notre canton, comme d'autres dans le Rhône était encore sous le coup de l'émotion des inondations. Je vous parlais d'une **solidarité départementale** qui allait s'inscrire dans un plan de relance, celui-ci a été voté quinze jours plus tard.

54 millions d'euros ont ainsi été débloqués, comme je vous l'expliquai dans ma lettre distribuée début Mai. 54 millions pour 54 Canton, soit 1M par Canton, sauf pour l'Arbresle qui a bénéficié de 3 M. Il est vrai que nous avons pu obtenir 1,3 M supplémentaire du fait des inondations. C'est donc un triple effort qu'a fait le Conseil général :

- Un effort de solidarité envers les Communes,
- Un effort pour réparer le Domaine public qui lui appartient et qui est utilisé par les habitants de ces communes, sans aide d'autres collectivités,
- Un effort pour soutenir l'économie et particulièrement l'artisanat et éviter des dépôts de bilan.

Le but du jeu était d'aller très vite et toutes les actions inscrites devaient se réaliser avant la fin de l'année. Ce qui fut fait. Pour plus de détail sur les sommes affectées, vous pouvez consulter mon blog www.francois-baraduc.eu.

Bien sûr, l'action du Conseil général sur notre territoire ne s'est pas limitée à des actions ponctuelles. Son implication sur la vie quotidienne de nos concitoyens, du bébé à la personne âgée est très importante. **La territorialisation**, qui met l'administration départementale au plus près des citoyens, a été renforcée. Depuis le 1^o Janvier 2009 les MDR instruisent les dossiers des personnes handicapées comme celles qui bénéficient du RSA. J'en profite pour remercier et rendre hommage au personnel qui assure ce travail, parfois pénible, et souvent difficile.

Le Rhône participe aussi à l'aménagement du territoire en investissant. S'il est souvent laissé seul sur des compétences difficiles et moins voyantes que d'autres, comme le domaine social

en particulier, notre Département assure sa part. Bien souvent en aidant les autres, communes, communautés de communes, syndicats ; mais aussi en participant directement à des **investissements**. C'est le cas du dossier « tram-train », pour lequel le CG est impliqué à hauteur de 15 M. Sur notre secteur a été, sera, ou est en train d'être réalisé, l'aménagement de la halte ferroviaire du Charpennay, le carrefour qui permettra d'aller sur un futur parking à Sain-Bel, le giratoire et des parkings à la gare de l'Arbresle, la mise en place d'une navette entre cette gare et Savigny.

Puisque je parle de déplacements, permettez-moi d'évoquer deux dossiers importants, votés en Décembre.

Le premier concerne la « **nouvelle politique des déplacements** ». Depuis 1992 un schéma des transports collectifs a été mis en place pour permettre au Département d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports interurbains. Depuis 2008 notre réseau est accessible avec sa tarification unique dont l'impact a été très sensible avec une fréquentation en augmentation de plus de 30%.

Nous avons aussi œuvré pour une offre de transport coordonnée avec le ferroviaire, notamment avec le projet REAL où notre collectivité s'est particulièrement investie avec la mise en place des navettes OURA et une tarification combinée.

Il convenait de mieux cerner les territoires et repenser l'organisation des déplacements. L'enquête ménage a permis d'identifier les grandes lignes de la mobilité des habitants du Rhône. En 2012 les contrats qui nous lient avec les transporteurs seront arrivés à terme. Avant de relancer un nouveau marché il nous faut définir, dès à présent, une nouvelle offre de déplacements qu'il faudra élaborer avec les collectivités de coopération intercommunale, les Conseillers généraux et les Maisons du Rhône.

Cette offre de transport devra s'appuyer sur un volet service à la mobilité par un système d'information fiable, une tarification simple, lisible et attractive ainsi que par une modernisation de la billettique.

Définir une nouvelle offre de transports collectifs avec les collectivités de coopération intercommunale, comme l'indique le rapport voté en Décembre, le Canton de l'Arbresle n'a

pas attendu pour le faire. En effet, depuis Septembre 2008, sur mon initiative, des réunions ont lieu entre les responsables départementaux et le Bureau de la communauté de communes pour aborder la thématique des déplacements. Déplacements collectifs et individuels par **la réalisation de déviation des centres bourg.**

Vous le savez, fin Décembre, le Conseil général du Rhône s'est engagé à réaliser un programme d'aménagement structurant sur la voirie départementale portant sur trois secteurs, accompagnant l'arrivée de l'A89.

- Le premier concerne une déviation de Lissieu et la construction d'un échangeur pour permettre une liaison entre l'A89 et l'A6, compte tenu de la déplorable arrivée de l'autoroute à la Tour de Salvagny.
- Le deuxième permet de relier l'A89 et la RD385, puisque l'Etat a décidé de construire un échangeur à Fleurieux qui débouche sur des chemins où on ne se croiserait pas avec des charrettes à âne. Une fois de plus le Département se substituera à la carence des autres pour le bien de ses concitoyens.
- Et enfin, la déviation de l'Arbresle et Sain Bel.

L'ensemble de ces infrastructures se monte à 220 M d'E, dont 150 pour « Sain Bel/l'Arbresle ». C'est énorme, c'est presque trois fois le montant du plan de relance du Département, rien que pour la vallée de la Brévenne.

Pour l'instant rien n'est défini, ni où, ni quand, ni comment. Je proposerai aux élus un mode de concertation pour faire avancer ce projet.

Puisque je vous énonce les rapports importants qui ont été votés par l'assemblée départementale en cette fin d'année dernière, permettez-moi de citer l'adoption du « **schéma départemental des personnes âgées et handicapées** ». Ce document, qui définit les grands axes de notre politique en la matière, pour la période 2009-2013, a nécessité 18 mois de travail avec la participation de 500 personnes, professionnels et membres du secteur associatif. Vous comprendrez, compte tenu de mon implication dans le secteur du handicap, que ce rapport compte beaucoup pour moi.

Je ne voudrais pas terminer mon allocution sans évoquer l'important chantier de la **réforme des collectivités locales**. J'avais commencé à vous en parler l'année dernière où

nous en n'étions aux réflexions de la commission Balladur. Il m'avait semblé entendre quelques gloussements dans l'assistance, surtout lorsque, par un goût de la provocation mesuré peut-être, j'avais parlé de fusion/absorption des Conseils régionaux par les Conseils généraux. Depuis un an où en est-on ? Surement pas là où certains, par ignorance ou par calcul, voudraient nous amener.

J'ai entendu ces derniers temps des contre vérités époustouflantes.

Le projet, que je soutiens, vise quatre objectifs principaux :

1° Réorganiser les collectivités autour de deux pôles, un pôle département-région et un pôle communes-intercommunalité ;

2° Simplifier le paysage institutionnel en achevant la couverture intercommunale du territoire national, en élargissant le cadre des intercommunalités, en favorisant les regroupements de collectivités sur une base volontaire et en supprimant les niveaux devenus superflus ;

3° Créer des métropoles en offrant à nos grandes agglomérations un nouveau cadre institutionnel plus adapté ;

4° Clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités et encadrer la pratique des cofinancements.

Pour décliner ces objectifs, quatre textes de loi sont ou seront en discussion au Parlement :

L'un d'entre eux concerne l'élection des conseillers territoriaux, communaux et communautaires. En ce qui concerne les premiers, et c'est l'idée forte du projet, celle de l'élus unique siégeant à la fois au conseil général et au conseil régional. L'objectif est simple : faire confiance à un élu local, au plus près de la réalité des territoires, pour clarifier les compétences et les interventions des départements et des régions et organiser leur complémentarité. 3000 conseillers territoriaux remplaceront les 6000 élus actuels, ils seront plus connus, plus efficaces et plus légitimes.

Pour les conseils municipaux, il y a aujourd'hui deux régimes. La proportionnelle de liste pour les communes de plus de 3500 habitants et le scrutin uninominal pour les autres. Le projet de loi propose le scrutin de liste pour toutes les communes de plus de 500 habitants. Les conseillers communautaires seront élus, par « fléchage » lors des élections municipales.

Une autre idée forte est celle de la création de « métropoles ». La compétition entre les grandes agglomérations internationales n'a cessé de s'accroître. Il faut donc proposer un nouveau cadre de gouvernance, plus adapté que celui des actuelles communautés urbaines. La création du statut de métropole répond à cet objectif. Il s'agit de les doter, tout comme la ville de Paris qui est à la fois commune et Département, de compétences élargies en matière de développement économique, d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'infrastructures et d'éducation. La création facultative de ces métropoles pourra se faire, soit par regroupement volontaire des communes, soit par transformation des communautés urbaines.

Nous sommes bien sûr concernés dans le Rhône par l'avenir que se choisira l'agglomération lyonnaise.

Autre point de ce projet de loi sur lequel je voudrais apporter des éclaircissements, c'est celui de la « clarification des compétences des collectivités territoriales ». Tous les rapports consacrés au bilan de la décentralisation dressent le même constat, celui d'une grande confusion dans l'exercice des compétences. Le projet prévoit que :

- la loi attribue des compétences à la Région et au Département qui sont des compétences exclusives ;
- dès lors que la loi a attribué une compétence exclusive à une collectivité, cette compétence ne peut être exercée par une autre. C'est le régime que nous connaissons entre les communes et notre communauté de communes.

Voilà quelques précisions sur la philosophie qui procède à cette réforme, à cette modernisation, à cette volonté de continuer la décentralisation et de permettre l'expression d'une démocratie plus présente encore. C'est d'ailleurs la réponse à ceux qui, il n'y a pas si longtemps, pestaient contre le mille-feuille administratif de nos institutions. Comme souvent, il suffit qu'une réponse leur soit fournie pour qu'immédiatement, les mêmes,

soient contre tous changements. Et oui, de quoi se plaindraient-ils si on apportait une solution à leurs interrogations ou à leurs demandes ? C'est un phénomène que nous, élus locaux, connaissons bien. Certains oublient simplement leurs réflexions, leurs prises de positions, pour des raisons purement politiques. Mais c'est un autre débat.

Je voulais tout simplement rassurer les élus locaux, en général, et le Maire de l'Arbresle, en particulier, qui pensait que cette réforme était faite pour économiser quelques indemnités de fonction. Cette pensée est très réductrice par rapport à l'objectif du projet.

Le chapitre sur la **taxe professionnelle** est indépendant de la réforme territoriale. Sachant l'importance qu'elle revêt pour les gestionnaires que nous sommes, j'aurais voulu vous en parler, plus longuement, mais faute de temps, je me bornerai à vous donner quatre indications :

- En 2010 les collectivités territoriales percevront le produit de la taxe professionnelle avec la garantie que ce produit ne pourra pas être inférieur à celui perçu en 2009.
- A partir de 2011 les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à chaque commune, à chaque département, à chaque communauté de communes, à chaque région la stabilité de ses moyens de financement.
- Cette taxe était jugée par tout le monde, antiéconomique. Elle ne l'est aujourd'hui que par quelques uns (vous conformer à mes propos de tout à l'heure).
- Elle a déjà été réduite de sa part « salaires », en 2000 par le Premier ministre de l'époque, M. Jospin.

Là aussi j'aimerais rassurer M. le Maire de l'Arbresle. J'ai lu dans la presse de Mardi que les impôts communaux ne bougeraient pas cette année, mais, s'inquiétait le journaliste, pour combien de temps puisque la suppression de la Taxe Professionnelle allait appauvrir la commune. Je voudrais rassurer tout le monde, Maire et journaliste. Le montant de la Taxe Professionnelle perçue par l'Arbresle ne peut pas baisser du moindre centime, car il est égal à zéro, depuis le 1^o Janvier 2001, date du passage en Taxe Professionnelle Unique de notre territoire. Il en est de même pour les autres communes. C'est la communauté de communes qui l'encaisse.

Voilà mes chers amis quelques informations sur les sujets qui touchent notre territoire. Vous m'excuserez d'avoir été un peu long, d'avoir éludé des sujets passionnants et d'avoir essayé de le faire avec un peu d'humour.

Avant de laisser libre cours au cocktail, je voudrais vous remercier du fonds du cœur pour les témoignages de sympathie que j'ai reçu cet été et qui m'ont été droit au cœur... c'est un comble.

Bonne année à tous.